



## COMMISSION EXECUTIVE des 18 et 19 septembre 2008

### Relevé de décisions

La commission exécutive **exhorte le ministre**, dans le chaos de la RGPP encore accentué depuis la circulaire du 7 juillet 2008, à défendre le service public en s'appuyant sur la stratégie ministérielle présentée le 13 juin 2008 pour défendre enfin le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, et pour mener toutes les actions nécessaires à la préservation de la cohérence des missions du ministère à l'échelon central, régional, départemental et interdépartemental.

Elle prend une motion spécifique à cet effet.

### Réforme de l'Etat

La commission exécutive apporte son soutien plein et entier à la FGF-FO dans ses actions et **appelle** tous les ingénieurs des TPE à se mobiliser le 23 octobre 2008 et au-delà, pour dénoncer et confondre la duplicité de la RGPP.

### *Sur la révision générale des politiques publiques*

Elle **dénonce** cette démarche précipitée et brutale menée en catimini qui met devant le fait accompli les citoyens, les élus, les agents, les entreprises et plus globalement les usagers du service public.

Elle **condamne** l'objectif de cette démarche, à savoir les réductions drastiques et dogmatiques d'ETP, annoncées dans le cadre de la préparation du budget triennal 2009/2011.

Elle **refuse** les décisions du Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 et de la circulaire du 7 juillet 2008 concernant l'articulation entre directions départementales et préfetures, qui ouvrent la porte à une intégration des premières dans les secondes.

Elle **dénonce** l'abandon par l'Etat de son rôle de garant du développement équilibré des territoires et de mise en cohérence de l'action publique et le transfert aux opérateurs privés de l'offre de service public là où elle serait économiquement rentable ou supposée comme telle.

Elle **dénonce** le projet de mutualisation outrancière des activités support des administrations dans les SGAR renforcés, qui donnerait aux préfets de région la fonction de gestionnaire de l'ensemble des moyens des administrations et entraînerait la régionalisation de la gestion des moyens et des personnels bafouant la gestion nationale qui permet la construction des parcours professionnels.

Elle **réclame** l'arrêt de ce rouleau compresseur qui supprime des pans entiers de services au plus proche des usagers qui conduira inéluctablement à la fin de l'Etat solidaire, prestataire, partenaire, opérateur et régulateur en particulier au niveau départemental.

Elle **fustige** le principe de délocalisation de parties d'administrations centrales décidé pour compenser la suppression de sites d'implantation militaire, faisant ainsi doublement porter aux ministères la charge de la RGPP. Une telle délocalisation, dont les impacts pour les personnels sont manifestement ignorés,

Elle **s'insurge** à ce titre contre le projet de délocalisation du Sétra. Elle aurait des conséquences désastreuses sur le haut niveau scientifique et technique du MEEDDAT.

### *Sur la construction du MEEDDAT*

La commission exécutive **dénonce** l'insuffisance, au regard des nombreux champs d'activités du ministère, du projet ministériel présenté lors de la réunion de l'encadrement supérieur du 13 juin 2008.

Elle **doute** de la possible mise en œuvre de ces orientations stratégiques à cause des décisions prises lors des CMPP et de leurs conséquences sur les effectifs de ce grand ministère, pourtant déjà largement amputé lors de

réformes successives des années antérieures.

Elle **exige** que le projet stratégique soit mené à terme dans tous les champs d'intervention du MEEDDAT et que tous les moyens soient donnés pour asseoir durablement l'action du ministère sur l'ensemble des territoires.

Elle **exige** le rétablissement d'un véritable dialogue social sincère à la hauteur des enjeux et des efforts une nouvelle fois demandés à tous les agents du MEEDDAT.

Elle **réclame** l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation particulier ambitieux et adapté à l'ampleur des changements demandés, permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux réorientations d'activité du MEEDDAT. Elle **exige** les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre.

Elle **dénonce** la confusion persistante de la répartition des missions des directions et services d'administration centrale.

Elle **fustige** le dirigisme de l'administration utilisé dans le processus de repositionnement des agents et **exige** de véritables mesures d'accompagnement et des garanties pour tous.

Elle **s'étonne** que les missions des DREAL ne couvrent pas la totalité du périmètre du MEEDDAT, en particulier l'énergie.

Elle **fustige** le démantèlement en cours des futurs services déconcentrés du ministère par les préfets et **exige** que les directions départementales des territoires, construites sur la base des fusions des DDE et DDAF, restent les véritables services déconcentrés départementaux du MEEDDAT et du MAP.

Elle **dénonce** le calendrier irresponsable imposé pour la création de ces services et le harcèlement organisationnel ainsi orchestré, qui ne peuvent que démotiver les personnels.

### ***Sur l'avenir du RST***

La commission exécutive **revendique** que le MEEDDAT conforte et développe un réseau scientifique et technique, outil performant d'analyse, d'expertise et de recherche, au service de toute la sphère publique et au bénéfice de la nation.

Elle **prend acte** des décisions annoncées, lors du comité des services scientifiques et techniques du 16 juin 2008, sur la mise en œuvre de la stratégie du RST, en particulier son renfort dans les domaines prioritaires de l'Etat pour permettre l'innovation et l'expertise technique nécessaires à l'intégration du développement durable dans les politiques publiques.

Elle **fustige** les décisions des CMPP qui présentent un réel risque d'une nouvelle baisse des effectifs et, au-delà, d'une perte de compétences pour le réseau scientifique et technique, en totale contradiction avec les précédentes.

Elle **réclame**, dans le cadre du maintien de la compétence, l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable plan de GPECC afin de pourvoir aux remplacements des départs massifs des prochaines années et permettre le transfert et l'acquisition de compétences indispensables au maintien du haut niveau scientifique et technique des agents et des services.

Elle **prend acte** du courrier du 20 mai 2008 du ministre au président de l'assemblée des départements de France et **exige** que les collectivités puissent bénéficier de l'ensemble des services et prestations du RST, sous forme conventionnelle hors champ concurrentiel.

Elle **réclame** que le conseil des services scientifiques et techniques associe d'autres composantes techniques du MEEDDAT, de l'Industrie, du MAP mais également les collectivités locales, et qu'il soit une véritable instance de pilotage, d'animation et de décision de la stratégie du RST.

Elle **rappelle** que la force du RST réside également dans son maillage territorial et **réclame** une organisation et un dimensionnement des CETE maintenant un accès à l'ensemble des compétences et des prestations aux services d'Etat et aux collectivités locales à tous les niveaux du territoire.

Elle **dénonce** la polarisation des CETE telle qu'elle est conçue, seule réponse trouvée par l'administration face aux réductions d'effectifs.

Elle **prend acte** de la budgétisation des crédits de fonctionnement des CETE mais **dénonce** le conditionnement du maintien de l'allocation budgétaire aux rentrées financières alors même que l'abandon de l'ingénierie concurrentielle est imposée.

Elle **dénonce** l'affichage pour le RST de quotas de repositionnement sans même que la première mesure d'accompagnement en particulier en matière de formation, ne soit annoncée.

## ***Sur l'ingénierie de l'Etat***

Elle **prend acte** de la mise en place du comité de concertation sur l'ingénierie qui devait ouvrir enfin le débat sur l'avenir de l'ingénierie de l'Etat sous un autre prisme que celui des effectifs.

Elle **conspue** la mascarade de concertation lors de sa première réunion le 4 juin 2008, au cours de laquelle il a été annoncé que l'ingénierie de l'Etat ne serait pas la variable d'ajustement budgétaire alors que le compte rendu de l'administration et les instructions données aux MIGT, DRE, DDE et DDEA demandent l'arrêt immédiat de l'ingénierie prétendument concurrentielle.

Elle **fustige** cette décision et **rappelle** que l'ingénierie de l'Etat est un outil qui permet le portage et la mise en œuvre des politiques publiques au plus proche des territoires et s'inscrit dans un esprit de solidarité et de partenariat de l'Etat avec les collectivités locales.

Elle **rappelle** que le MEEDDAT a été créé avec l'ambition de porter les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires. Or sans cette ingénierie de qualité, ce grand ministère sera une coquille vide.

Elle **exige** le maintien des effectifs attachés aux activités d'ingénierie de l'Etat en les redéployant sur des missions à plus-value de service public dans tous les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Elle **exige** que toutes les pistes du développement d'une ingénierie au service de la sphère publique (Etat et collectivités locales), soient explorées pour observer, analyser, expertiser, rechercher, tester, expérimenter, concevoir, réaliser, évaluer et porter l'ensemble des actions à définir pour les politiques publiques entrant dans les champs d'activités du MEEDDAT et aussi en interministériel.

Elle **exige** que des instructions précises soient données aux chefs de services déconcentrés sur le repositionnement progressif de l'ingénierie de l'Etat vers des activités à plus-value de service public dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires, sans pour autant négliger la solidarité.

Elle **exige** un document stratégique ambitieux pour l'ingénierie de l'Etat prenant en compte l'ensemble des domaines d'activité du ministère et **dénonce** en conséquence la circulaire du 22 juillet 2008.

### **Gestion du corps**

La commission exécutive **exige** le maintien de la gestion nationale et non déconcentrée du corps des ingénieurs des TPE, indispensable pour la construction des parcours professionnels tant au bénéfice des agents que du MEEDDAT et pour garantir le respect des principes d'égalité de droits et de traitement.

Elle **revendique fermement** la pérennisation des 3 cycles annuels de mutation indispensables pour la gestion et la fluidité des mobilités dans le corps des ITPE, au delà de la période transitoire des fusions.

Elle **exige**, dans le cadre des réorganisations de services en cours ou à venir, les mêmes règles que celles de la circulaire du 10 février 2006 sur les repositionnements.

Elle **réclame**, sur les comités de domaines, un référentiel commun à la qualification de spécialiste et d'expert, rappelant également leur fonctionnement et leur coordination avec les chefs de service du RST dans le cadre de l'évaluation et de la valorisation des parcours professionnels des agents.

Elle **réclame** que les chargés de mission pour le corps des ITPE soient au moins au nombre de 4 et **demande** le renforcement du bureau gestionnaire du corps afin d'assurer la préparation des CAP et les actes quotidiens de gestion.

Elle **exige** le respect de la charte de gestion pour poursuivre la gestion du corps des ITPE par la construction des compétences à tous les niveaux de grades.

Elle **exige** la reprise de la concertation afin d'encadrer la charte de gestion par un document d'orientation plus général sur la gestion, le positionnement et les évolutions prévisibles des métiers des ITPE au sein du MEEDDAT, à l'interministériel, à l'international et en inter-fonctions publiques.

### **Statut du corps des ITPE**

Elle **rappelle** sa revendication d'un statut à trois niveaux de grades, reconnaissant enfin les fonctions assurées par les ingénieurs des TPE et favorisant la mobilité inter-fonctions publiques, ce statut devant conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour répondre aux besoins du service public.

Elle **exige** la reprise immédiate de la concertation sur ce dossier.

## **ENTPE**

Elle **se félicite** de la démarche lancée pour faire aboutir le projet stratégique de l'école pour la fin 2008.

Elle **prend acte** de la réflexion engagée par le comité stratégique qui prépare les travaux du conseil d'administration, sur l'identité, la vocation et les valeurs de l'Ecole.

Elle **rappelle** que l'ENTPE doit assurer la formation initiale et continue des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires en leur donnant un socle de connaissances qui leur permet, dans l'ensemble de la sphère publique et privée, d'acquérir et d'approfondir leurs compétences individuelles au service de la compétence collective et de construire des parcours professionnels riches et diversifiés.

Elle **dénonce** en conséquence la quasi-disparition de la formation continue à l'ENTPE et **exige** un plan ambitieux pour une reconquête urgente de cette mission, notamment dans le cadre du plan de formation particulier pour le repositionnement des agents.

Elle **demande** que le Conseil des études examine les évolutions nécessaires du contenu de la formation initiale afin de l'adapter au nouveau périmètre du MEEDDAT et de répondre aux attentes sociétales en matière de développement durable, en lien avec le projet stratégique de l'école.

Elle **réclame**, suite au courrier du ministre adressé au président du CNFPT, annonçant l'ouverture des écoles de l'Etat aux formations des agents de la fonction publique territoriale, l'aboutissement rapide d'une convention cadre entre l'ENTPE et le CNFPT sur la formation initiale, continue et continuée de l'ensemble du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Elle **exige** que l'ENTPE soit positionnée comme école de formation des ingénieurs en chef territoriaux.

Elle **exige** le maintien de la mise en œuvre du CSM du ministère à l'ENTPE.

## **Gestion prévisionnelle, des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières**

Elle **condamne** à nouveau le projet de loi sur le développement de la mobilité, véritable outil pour la mise en œuvre d'un véritable plan de licenciement adossé la RGPP.

Elle en **exige** le retrait immédiat.

Elle **rappelle** que le corps des ingénieurs des TPE a fait la démonstration de ses capacités sur tous les niveaux de fonctions, y compris sur les postes de direction, et **exige en conséquence** que le corps garde sa place à tous ces niveaux dans tous les services du MEEDDAT, en particulier dans les services en cours de constitution ainsi que dans tous les ministères.

## **Mesures catégorielles 2008**

Elle **fustige** le montant affecté aux mesures catégorielles 2008 pour l'ensemble des agents du MEEDDAT, soit la moitié du montant de 2007 alors que le périmètre ministériel s'est élargi.

Elle **s'insurge** contre des décisions du MEEDDAT qui consistent à ne pas budgéter certains éléments de masse salariale prévisibles, comme les ISS d'ICTPE, mais à les imputer sur l'enveloppe normalement réservée aux mesures catégorielles.

Elle **réclame** :

- la mise en place d'une véritable concertation sur l'ISS en 2008 pour traiter des sujets suivants :
  - la revalorisation du point d'ISS ;
  - la suppression des coefficients de service et l'harmonisation de l'ensemble à 1,20 ;
  - la suppression de toute modulation individuelle ;
  - l'alignement sur le régime indemnitaire le plus favorable des corps homologues ayant accès aux postes du MEEDDAT.
  - le paiement de l'année de rattrapage ;
- un taux promu sur promouvables de 12 % pour 2009.

## **Vie du syndicat**

La commission exécutive **a pris connaissance** de l'avancement des groupes de travail en vue du congrès des 18 et 19 décembre 2008.